

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_10-DE



 <p><b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b></p> <p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En exercice : 21</li> <li>➤ Présents : 16</li> <li>➤ Votants : 19</li> <li>➤ Procuration(s) : 3</li> <li>➤ Absent(s) excusé(s) : 3</li> <li>➤ Absent(s) : 2</li> </ul> <p><b>Date de convocation</b> 22-03-2023 <b>DEL 2023_10</b></p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION 2023_10</b></p> <p align="center"><b>Délibération approuvant le Compte de Gestion 2022</b></p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p><u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.</p> <p><u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.</p> <p><u>Absent(e)(s)</u> : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Amandine LESCARRET</p>
FINANCES LOCALES	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION 2023_10</b></p> <p align="center"><b>PRÉSENTÉE PAR Mme TEIXEIRA</b></p>

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

<b>ADOPTÉ</b>				
Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme*

**Le Maire**  
**Aurélie TEIXEIRA**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_11-DE



DÉLIBÉRATION 2023\_11

## Délégation portant adoption du compte administratif 2022

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 19
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

Date de convocation

22-03-2023

DEL 2023\_11

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, également convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.

Absent(e)(s) : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO

Secrétaire de séance : Mme Amandine LESCARRET

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION 2023\_11

PRÉSENTÉE PAR M. LEMOUNEAU

**Le Conseil municipal,**

Sous la présidence de M. LEMOUNEAU, élu par le conseil municipal pour présider à cette délibération, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		630 869,79 €		334 189,75 €	- €	965 059,54 €
Opérations de l'exercice	1 710 402,11 €	2 354 790,66 €	925 983,88 €	369 336,57 €	2 636 385,99 €	2 724 127,23 €
<b>TOTAUX</b>	1 710 402,11 €	2 985 660,45 €	925 983,88 €	703 526,32 €	2 636 385,99 €	3 689 186,77 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 275 258,34 €</b>		<b>- 222 457,56 €</b>		<b>1 052 800,78 €</b>
Restes à réaliser			453 919,76 €	735 209,99 €		281 290,23 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		1 275 258,34 €	453 919,76 €	512 752,43 €	- €	1 334 091,01 €
<b>RÉSULTATS</b>		<b>1 275 258,34 €</b>		<b>58 832,67 €</b>		<b>1 334 091,01 €</b>

Hors de la présence de Mme Aurélie TEIXEIRA, Maire, le conseil municipal :

- **Approuve** le compte administratif du budget communal 2022.

**ADOPTÉ**

Votants : 18

Abstentions : 0

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Président de séance  
André LEMOUNEAU



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_12-DE



LISTRAC-MÉDOC

## DÉLIBÉRATION 2023\_12

## Délégation portant sur l'affectation du résultat du compte administratif 2022

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 19
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

Date de convocation

22-03-2023

DEL 2023\_12

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.

Absent(e)(s) : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO

Secrétaire de séance : Mme Amandine LESCARET

FINANCES LOCALES

## DÉLIBÉRATION 2023\_12

PRÉSENTÉE PAR Monsieur MOREL

## Le Conseil municipal

Réuni sous la présidence de Mme Aurélie TEIXEIRA, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	334 189,75 €	-556 647,31 €	453 919,76 € 735 209,99 €	281 290,23 €	58 832,67 €
FONCT.	630 869,79 €	652 077,26 €			1 275 258,34 €

**Considérant** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_12-DE



.../...

**Après en avoir délibéré :**

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	1 275 258,34 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 275 258,34 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A REPREDRE (LIGNE 001)</b>	-222 457,56 €

**ADOPTÉ**

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Le Maire**  
**Aurélie TEIXEIRA**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_13-DE

	<b>DÉLIBÉRATION 2023_13</b>
<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En exercice : 21</li> <li>➤ Présents : 16</li> <li>➤ Votants : 19</li> <li>➤ Procuration(s) : 3</li> <li>➤ Absent(s) excusé(s) : 3</li> <li>➤ Absent(s) : 2</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Date de convocation</b> 22-03-2023 <b>DEL 2023_13</b></p>	<b>Délibération portant sur le vote des Taux de fiscalité directe</b>
<b>FINANCES LOCALES</b>	<b>DÉLIBÉRATION 2023_13</b>  <b>PRÉSENTÉE PAR Monsieur MOREL</b>

Monsieur MOREL rappelle que par délibération du 07 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33,36%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42,91%

La taxe d'habitation étant considérée comme une ressource fiscale indépendante des taux votés pour l'année 2022 alors que pour l'année 2023 elle fait partie des ressources fiscales dont le taux doit être voté.

#### Le Conseil municipal

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

**Vu** la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

#### Après en avoir délibéré :

- **Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :**
  - TFPB : 33,36 %
  - TFPNB : 42,91 %
  - TH : 16,12 %
- **Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **ADOPTÉ**

Votants : 19

Abstentions : 0

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme*

**Le Maire**  
**Auréli TEIXEIRA**





## DÉLIBÉRATION 2023\_14b

## Délégation portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**Nombre de membres :**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 16
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

**Date de convocation**

22-03-2023

**DEL 2023\_14b**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.

Absent(e)(s) : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO

Secrétaire de séance : Mme Amandine LESCARRET

FINANCES LOCALES

## DÉLIBÉRATION 2023\_14b

## PRÉSENTÉE PAR Monsieur CHAZEAU

Monsieur CHAZEAU expose que l'article L2311-7 du CGCT prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

L'octroi de subvention avant le vote du budget est donc conditionné à l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante.

Par conséquent, afin d'assurer le bon fonctionnement et la continuité des services publics pour l'année 2023 du CCAS, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'octroi d'une subvention de fonctionnement au CCAS.

Les subventions proposées sont les suivantes :

CCAS	657362	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00 €</b>
<b>ASSOCIATION</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
ASSOCIATION JEUNESSE LISTRACAISE - AJL	6574	600 €
ASSOCIATION MEDOCAINE DE KRAV MAGA	6574	600 €
STRUCTURE CASTELNAUDAISE POUR LES ARTS - SCAPA	6574	800 €
ASSOCIATION DES MOTOS ANCIENNES DE LISTRAC	6574	500 €
ASSOCIATION VAL EN FETE	6574	600 €
LA BELOTE LISTRACAISE	6574	400 €
AMICALE SPORTIVE AVENSAN MOULIS LISTRAC - ASAML	6574	2500 €
ASSOCIATION HARMONIE L'UNION DE LISTRAC	6574	400 €
ASSOCIATION LES RONRONS MEDOCAINS	6574	900 €
ASSOCIATION ACCA DE LISTRAC	6574	800 €
FAMILY FIGTHING CLUB CASTELNAUDAIS	6574	1200 €
ASSOCIATION HABILITÉE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS - AHJSP	6574	200 €
ASSOCIATION UNC MEDULIENS	6574	300 €
ASSOCIATION VIVRE A LISTRAC	6574	2500 €
L'ASSO EHICO	6574	550 €
ASSOCIATION DOJO CASTELNAUDAIS	6574	1000 €
CLUB ATHLETIQUE DE SAINTE-HELENE	6574	200 €
ASSOCIATION L'OISEAU LIRE	6574	150 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 200,00 €</b>

.../...

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_14B-DE



.../...

**Le Conseil Municipal, hormis les élus appartenant à l'une des associations citées ci-dessus (M. LOUBANEY, Mme GUINANT et M. CHAZEAU),**

**Après en avoir délibéré :**

- **Dit** que les crédits engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget 2023 lors de son adoption,
- **Autorise** l'attribution des subventions telles que détaillées ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relative à ce dossier

<b><u>ADOPTÉ</u></b>				
Votants : 16	Abstentions : 2	Exprimés : 14	Pour : 14	Contre : 0

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme*

**Le Maire**

**Auréli TEIXEIRA**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

DÉLIBÉRATIO

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_15-DE



LISTRAC-MÉDOC

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**Nombre de membres :**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 19
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

**Date de convocation**

22-03-2023

**DEL 2023\_15****Délibération approuvant le Budget Primitif 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Lustrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.

Absent(e)(s) : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO

Secrétaire de séance : Mme Amandine LESCARRET

FINANCES LOCALES

**DÉLIBÉRATION 2023\_15****PRÉSENTÉE PAR Monsieur MOREL**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 1<sup>ER</sup> mars 2023, comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Montant	Chap.	Recettes de fonctionnement	Montant
011	Charges à caractère général	723 956,00 €	013	Atténuations de charges	10 000,00 €
012	Charges du personnel	1 032 000,00 €	70	Produits des services	88 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	180 036,10 €	73	Impôts et taxes	1 402 476,00 €
66	Charges financières	79 748,43 €	74	Dotations et participations	675 187,00 €
67	Charges exceptionnelles	33 983,24 €	75	Autres produits gestion courante	20 002,00 €
042	Transfert entre sections	51 207,00 €	76	Produits financiers	10,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 541 490,34 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 541 490,34 €</b>

**Section d'investissement**

Chap.	Dépenses d'investissement	Montant	Chap.	Recettes d'investissement	Montant
16	Remboursement emprunt (capital)	166 263,74 €	021	Virement de la section de fonct.	1 440 559,57 €
	Dépenses d'équipements (à l'opération)	1 763 402,50 €	001	Solde d'exécution de la section	0,00 €
041	Opérations d'ordre	1 207,00 €	10	Dotations fonds divers (sauf 1068)	140 000,00 €
D001	Besoin de financement	222 457,56 €	040&041	Opérations d'ordre	52 414,00 €
	Restes à réaliser	453 919,76 €	13	Subventions d'invest.(dont RAR)	974 276,99 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	
<b>TOTAL</b>		<b>2 607 250,56 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 607 250,56 €</b>

**Budget équilibré**

Dépenses	6 148 740,90 €
Recettes	6 148 740,90 €

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_15-DE

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL,****Vu** l'avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> mars 2023,**Vu** le projet de budget primitif 2023,**Après en avoir délibéré,**➤ **APPROUVE** le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 541 490,34 €</b>	<b>3 541 490,34 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 607 250,56 €</b>	<b>2 607 250,56 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 148 740,90 €</b>	<b>6 148 740,90 €</b>

**ADOPTÉ**

Votants : 19

Abstentions : 0

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Le Maire**  
**Aurélie TEIXEIRA**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_16-DE



DÉLIBÉRATION 2023\_16

**Demande de subvention DSIL – Centre technique Municipal, CCAS et Épicerie Solidaire**

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**Nombre de membres :**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 19
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

**Date de convocation**

22-03-2023

**DEL 2023\_16**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.

Absent(e)(s) : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO

Secrétaire de séance : Mme Amandine LESCARRET

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION 2023\_16

PRÉSENTÉE PAR Mme TEIXEIRA

La commune de Listrac-Médoc s'engage sur la construction d'un bâtiment communal afin d'y accueillir une épicerie sociale et solidaire ainsi que des locaux décents pour les agents communaux, une salle de réunion et des bureaux pour les associations et le Centre Communal d'Action Sociale.

Les familles du territoire bénéficieront de cette structure qui délivrera des denrées alimentaires aux personnes relevant des minima sociaux, aux retraités disposant d'un faible revenu, aux ménages connaissant des difficultés financières. En complément de la vente de ces denrées, des activités sur différentes thématiques (cuisine, bricolage...) seront proposées par les bénévoles de l'association et un travailleur social accompagnera les familles à construire un projet d'amélioration de leur vie quotidienne. C'est donc un véritable lieu de partage et d'échange qui va se créer et dont le rayonnement s'étendra bien au-delà des limites de Listrac-Médoc.

Les locaux existants pour les agents du centre technique communal ne sont pas aux normes d'hygiène et d'accessibilité et nécessitent la construction d'un nouveau bâtiment. Les locaux existant inadaptés ne peuvent en aucune manière être aménagés pour satisfaire les normes actuelles.

Ce nouveau projet s'articule comme suit :

Programme :

Création d'un bâtiment communal pour accueillir :

- Une épicerie solidaire (local de vente, réserve, un bureau pour la gestion administrative et un bureau pour l'accueil des familles, local atelier)
- Des locaux pour le CCAS (un bureau, salle de réunion)
- Des locaux techniques (local tgbt, local chaufferie, local ménage)
- Des locaux de fonctionnement (entrée, sanitaires, locaux associatifs)
- Des locaux pour les services techniques (réfectoire, salle de réunion, un bureau, vestiaires, sanitaires)

Sur ce type de projet, la DSIL correspond à une contribution maximum de 80% sur un plafond de dépense de 500 000 €HT hors VRD soit 620 000 €.

Le montant maximum des subventions pour un même projet ne pouvant dépasser 80%, le montant de la DSIL demandé sera de 130 240 €.

.../...

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_16-DE

.../...

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Travaux (PAR LOT) :		Aides publiques :		
VRD		Union européenne	30 000,00 €	3,87%
ESPACES VERTS	40 000,00 €	ETAT (DETR)	125 000,00 €	16,13%
FONDATIONS + GROS ŒUVRE	280 000,00 €	ETAT (DSIL)	130 240,00 €	16,81%
CHARPENTE + COUVERTURE	115 000,00 €			
ETANCHEITE	8 000,00 €			
ENDUITS	18 500,00 €	Département	245 000,00 €	31,61%
MENUISERIES EXTERIEURES	17 500,00 €	Région (Fond de ruralité)	88 000,00 €	11,35%
SERRURERIE	75 000,00 €			
PORTAIL	8 500,00 €			
PLATRERIE – DOUBLAGE	37 000,00 €			
ISOLATION COMBLES	14 000,00 €			
MENUISERIES INTERIEURES	30 000,00 €	Sous-total :	<b>618 240,00 €</b>	<b>79,77%</b>
PLOMBERIE + CVC	60 000,00 €	Autofinancement (20 % mini)		
ELECTRICITE	23 500,00 €	Fonds propres	156 760,00 €	20,23%
REVETEMENT SOLS + FAIENCE	34 000,00 €	Emprunts (3)		
PEINTURES	14 000,00 €	Crédit-bail		
<b>TOTAUX</b>	<b>775 000,00 €</b>		<b>775 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'exposé qui vient de lui être fait sur la nécessité de réhabilitation des locaux du centre technique municipal et sur les besoins de l'association « La Boussole » et du C.C.A.S. ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention DSIL
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**ADOPTÉ**

Votants : 19

Abstentions : 0

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Maire  
Aurélie TEIXEIRA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_17-DE

 <p>LISTRAC-MÉDOC</p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION 2023_17</b></p> <p align="center"><b>Demande de subvention DSIL – Projet Peysoup</b></p>
<p><b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b></p> <p><b>Nombre de membres :</b></p> <p>➤ En exercice : 21  ➤ Présents : 16  ➤ Votants : 19  ➤ Procuration(s) : 3  ➤ Absent(s) excusé(s) : 3  ➤ Absent(s) : 2</p> <p><b>Date de convocation</b>  22-03-2023  <b>DEL 2023_17</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p><u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.</p> <p><u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.</p> <p><u>Absent(e)(s)</u> : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Amandine LESCARRET</p>
<p align="center">FINANCES LOCALES</p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION 2023_17</b></p> <p align="center"><b>PRÉSENTÉE PAR M. MOREL</b></p>

M. MOREL présente le projet Peysoup au Conseil Municipal :

Et en ces temps difficiles, nombreux sont ceux qui rêvent de créer un nouveau modèle plus durable. C'est dans ce contexte de changement, que, la commune de Listrac-Médoc a décidé, il y a plusieurs années, de faire l'acquisition du terrain de Peysoup, un lieu naturel d'exception de 27 hectares sur sa commune, afin d'y porter un ensemble de projets durables pour ses habitants. En 2019, aidée par la CDC Médullienne, elle rencontrait les porteurs du projet à vocation écologique et sociale EHICO. De cette rencontre est née une collaboration étroite, vers la naissance d'un projet de territoire dénommé "l'écolieu du Moulin de Peysoup". Il s'agit d'un projet hybride qui concilie trois activités, un lieu de vie, de sensibilisation et d'écotourisme, toutes tournées vers un même objectif : créer un écolieu pour faire l'expérience d'une vie durable.

Trois structures juridiques sont aujourd'hui impliquées dans la création de l'écolieu :

- la commune de Listrac-Médoc, qui porte tout particulièrement le projet culturel du site et s'investit dans la création du lieu de vie pour ses habitants ;
- la SARL de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) EHICO, qui a pour but de permettre à tous d'expérimenter de nouvelles formes d'habiter plus respectueuses de l'environnement et porte ainsi l'activité d'écotourisme ;
- l'association dénommée "L'Asso EHICO", qui réunit les habitants du territoire souhaitant s'impliquer dans le projet, sensibilise aux problématiques environnementales et sociales, et travaille à l'intégration des populations fragiles.

Peysoup est un lieu naturel d'exception qui se situe au cœur du Parc Naturel Régional du Médoc entre deux entités paysagères forestières : la forêt mixte de feuillus et résineux d'une part, et les Landes médocaines de l'autre. En son sein se trouve une clairière qui comporte une ancienne bâtisse d'habitation et un moulin.

L'ancienne bâtisse de meunier : elle sera le point d'accueil, premier contact pour et avec les habitants. Elle deviendra naturellement l'espace commun où l'on échange, se repose et se restaure. Une salle de 60 m<sup>2</sup> y sera rénovée et destinée aux animations, ateliers, évènements et conférences. Un point chaud, un petit marché de producteur et une terrasse guinguette accolée et sous les arbres y trouveront aussi leur place.

Le moulin, symbole du lieu et bâtiment remarquable, sera quant à lui, un lieu d'exposition et d'échange culturel.

Dix petits éco-habitats différents, posant des questions sur l'énergie, les matériaux, la sobriété énergétique et l'espace seront accessibles à la location.

.../...

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_17-DE



.../...

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Travaux ( par lot) :		Aides publiques :		
		Union européenne	53 000,00 €	26,00%
DEMOLITION	10 834,00 €	ETAT (DETR N° LP 200047)	50 955,00 €	17,56%
GROS ŒUVRE	95 089,19 €	ETAT ( DSIL, FNADT)	19 000,00 €	9,32%
REPRISE DU DALLAGE	20 015,27 €	Département	30 000,00 €	14,72%
ECLAIRAGE PARKING	27 036,00 €	Communes ou groupement de communes	10 000,00 €	4,91%
PARKING	50 872,00 €	Sous-total :	<b>162 955,80 €</b>	<b>79,94%</b>
		<b>Autofinancement (20 % minimum)</b>		
		Fonds propres	40 890,66 €	20,06%
<b>TOTAL</b>	<b>203 846,46 €</b>		<b>203 846,46 €</b>	<b>100,00%</b>

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Considérant** l'exposé qui vient de lui être fait;

**Après en avoir délibéré :**

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention DSIL concernant le projet PEYSOUP,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**ADOPTÉ**

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme



**Le Maire**  
**Aurélie TEIXEIRA**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 18/03/2023

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_18-DE



DÉLIBÉRATION

S<sup>2</sup>LO

## Demande de subvention DETR – Sécurisation routière

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 19
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

Date de convocation

22-03-2023

DEL 2023\_18

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.

Absent(e)(s) : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO

Secrétaire de séance : Mme Amandine LESCARRET

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION 2023\_18

PRÉSENTÉE PAR M. CHAZEAU

La sécurité de ses administrés est une des priorités de l'équipe municipale.

Depuis le début de notre mandat de nombreux kilomètres de routes dégradées ont été refaits mais cette fois nous traitons la vitesse excessive dans certains quartiers ainsi que la coactivité aux abords des écoles :

- Route de Castelnau/Pontet : reprise du tapis roulant très dégradé et création de plateaux surélevés afin de réguler la vitesse et assurer la sécurité des usagers (rte de Castelnau : voie de délestage de la D1215).
- Route de Ludeye : mise en place de signalisation et divers équipements afin de limiter la vitesse (plateaux surélevés, écluses, chicanes ...) sur une zone très accidentogène.
- Rue de l'école : mise en place de signalisation et divers équipements afin de limiter la vitesse (création d'une zone de rencontre, plateaux surélevés, écluses, chicanes ...) aux abords de l'école maternelle

Pour ce faire, la commune souhaite solliciter l'aide de l'état.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

NATURE DES DEPENSES (1)	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Travaux (30%) :			Aides publiques (2) :		
Route de Castelnau/Pontet	148 813,33 €	178 576,00 €	Union européenne	0,00 €	0,00%
Diverses rues prioritaires	25 740,00 €	30 888,00 €	ETAT (DETR à 30 %)	52 365,99 €	23,23%
		- €	ETAT (DETR à 25 %)	12 709,48 €	5,64%
			Département (FDAEC)	17 000,00 €	7,54%
Aménagement de la voirie (25%)			Région	0,00 €	0,00%
Route de Ludeye	39 904,50 €	47 885,40 €	Groupement de communes	0,00 €	0,00%
Rue de l'école	10 933,44 €	13 120,13 €			
<b>Sous-total :</b>	<b>225 391,27 €</b>	<b>270 469,52 €</b>	<b>Sous-total :</b>	<b>82 075,47 €</b>	<b>36,41%</b>
			<b>Autofinancement (20 % mini)</b>		
Recettes générées	0,00 €	0,00 €	Fonds propres	143 315,80 €	63,59%
<b>TOTAUX</b>	<b>225 391,27 €</b>	<b>270 469,52 €</b>		<b>225 391,27 €</b>	<b>100,00%</b>

.../...

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_18-DE



.../...

## Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 27 mars 2023 relative au vote du budget principal de la commune de Listrac-Médoc ;

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant l'exposé qui vient de lui être fait ;

### Après en avoir délibéré :

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention DETR concernant le projet d'aménagement de la voirie en vu d'améliorer la sécurité routière ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ADOPTÉ

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

Le Maire  
Aurélie TEIXEIRA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_19-DE

	<p style="text-align: center;"><b>DÉLIBÉRATION 2023_19</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Demande de subvention LEADER – Projet Peysoup</b></p>
<p><b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b></p> <p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En exercice : 21</li> <li>➤ Présents : 16</li> <li>➤ Votants : 19</li> <li>➤ Procuration(s) : 3</li> <li>➤ Absent(s) excusé(s) : 3</li> <li>➤ Absent(s) : 2</li> </ul> <p><b>Date de convocation</b> 22-03-2023 <b>DEL 2023_19</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p><u>Convoqués</u> : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.</p> <p><u>Excusé(e)(s) et pouvoir(s)</u> : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.</p> <p><u>Absent(e)(s)</u> : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Amandine LESCARRET</p>
<p style="text-align: center;">FINANCES LOCALES</p>	<p style="text-align: center;"><b>DÉLIBÉRATION 2023_19</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PRÉSENTÉE PAR M MOREL</b></p>

Monsieur Morel présente le projet Peysoup au Conseil Municipal :

Et en ces temps difficiles, nombreux sont ceux qui rêvent de créer un nouveau modèle plus durable. C'est dans ce contexte de changement que la commune de Listrac-Médoc a décidé, il y a plusieurs années, de faire l'acquisition du terrain de Peysoup, un lieu naturel d'exception de 27 hectares sur sa commune, afin d'y porter un ensemble de projets durables pour ses habitants. En 2019, aidée par la CDC Médullienne, elle rencontrait les porteurs du projet à vocation écologique et sociale EH!CO. De cette rencontre est née une collaboration étroite, vers la naissance d'un projet de territoire dénommé "l'écolieu du Moulin de Peysoup". Il s'agit d'un projet hybride qui concilie trois activités, un lieu de vie, de sensibilisation et d'écotourisme, toutes tournées vers un même objectif : créer un écolieu pour faire l'expérience d'une vie durable.

Trois structures juridiques sont aujourd'hui impliquées dans la création de l'écolieu :

- la commune de Listrac-Médoc, qui porte tout particulièrement le projet culturel du site et s'investit dans la création du lieu de vie pour ses habitants ;
- la SARL de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) EHICO, qui a pour but de permettre à tous d'expérimenter de nouvelles formes d'habiter plus respectueuses de l'environnement et porte ainsi l'activité d'écotourisme ;
- l'association dénommée "L'Asso EH!CO", qui réunit les habitants du territoire souhaitant s'impliquer dans le projet, sensibilise aux problématiques environnementales et sociales, et travaille à l'intégration des populations fragiles.

Peysoup est un lieu naturel d'exception qui se situe au cœur du Parc Naturel Régional du Médoc entre deux entités paysagères forestières : la forêt mixte de feuillus et résineux d'une part, et les Landes médocaines de l'autre. En son sein se trouve une clairière qui comporte une ancienne bâtisse d'habitation et un moulin.

L'ancienne bâtisse de meunier : elle sera le point d'accueil, premier contact pour et avec les habitants. Elle deviendra naturellement l'espace commun où l'on échange, se repose et se restaure. Une salle de 60 m<sup>2</sup> y sera rénovée et destinée aux animations, ateliers, événements et conférences. Un point chaud, un petit marché de producteur et une terrasse guinguette accolée et sous les arbres y trouveront aussi leur place.

Le moulin, symbole du lieu et bâtiment remarquable, sera quant à lui, un lieu d'exposition et d'échange culturel.

Dix petits éco-habitats différents, posant des questions sur l'énergie, les matériaux, la sobriété et l'espace seront accessibles à la location.

.../...

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_19-DE



.../...

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Travaux ( par lot) :		Aides publiques :		
		Union européenne	53 000,00 €	26,00%
DEMOLITION	10 834,00 €	ETAT (DETR N° LP 200047)	50 955,00 €	17,56%
GROS ŒUVRE	95 089,19 €	ETAT ( DSIL, FNADT)	19 000,00 €	9,32%
REPRISE DU DALLAGE	20 015,27 €	Département	30 000,00 €	14,72%
ECLAIRAGE PARKING	27 036,00 €	Communes ou groupement de communes	10 000,00 €	4,91%
PARKING	50 872,00 €	Sous-total :	<b>162 955,80 €</b>	<b>79,94%</b>
		<b>Autofinancement (20 % minimum)</b>		
		Fonds propres	40 890,66 €	20,06%
<b>TOTAL</b>	<b>203 846,46 €</b>		<b>203 846,46 €</b>	<b>100,00%</b>

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'exposé qui vient de lui être fait;

**Après en avoir délibéré :**

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention LEADER concernant le projet PEYSOUP,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**ADOPTÉ**

Votants : 19	Abstentions : 0	Exprimés : 19	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Lustrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Le Maire**  
**Auréli TEIXEIRA**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le



ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_20-DE



## DÉLIBÉRATION 2023\_20

**Demande de subvention Fond Vert – Création d'une voie pompier, installation d'une citerne de 120 m<sup>3</sup> d'eau et reprofilage des trous d'eau**

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**Nombre de membres :**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 19
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 2

**Date de convocation**

22-03-2023

**DEL 2023\_20**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mme GUINANT à Mme TEIXEIRA, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme REYSSIE à M. WILLIOT.

Absent(e)(s) : Mme MENGUE, M. NACIMIENTO

Secrétaire de séance : Mme Amandine LESCARRET

FINANCES LOCALES

## DÉLIBÉRATION 2023\_20

PRÉSENTÉE PAR Monsieur MOREL

Monsieur Morel présente le projet Peysoup au Conseil Municipal :

Le projet d'éco-lieu de Peysoup se situe au centre du massif forestier du Médoc. Il fait écho à ceux menés par le PNR ou le département (Domaine de Nodris) et la commune de Listrac a à cœur d'accompagner le développement de notre territoire avec ce projet atypique.

Un tel projet se doit d'être installé en pleine nature et, de fait, d'être protégé tout en protégeant cette dernière.

Les incendies de forêt ont été violents cette année dans notre département. Notre commune elle-même a été concernée par plusieurs de ces incendies.

C'est pourquoi la création d'une piste de défense contre l'incendie est obligatoire, ainsi que la création d'une réserve d'eau que nous avons dimensionnée à 120 m<sup>3</sup> afin de permettre au SDIS d'intervenir en cas d'incendie sur le site mais aussi dans tout le massif forestier environnant.

Le débroussaillage de toute la zone impactée est prévu avant le début des travaux en accord avec les services de l'état.

Au-delà de l'installation de cette réserve d'eau dans ce point central de la commune, nous prévoyons de reprofiler l'ensemble des points d'eau naturels existant d'après les préconisations du SDIS.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Travaux ( par lot) :		Union européenne		0,00%
Fournitures et pose Bâche à eau	19 660,00 €	ETAT (DETR )		0,00%
Piste de défense contre les incendies	35 421,00 €	ETAT ( DSIL, FNADT)		0,00%
Curage des points d'eau + avenant	7 020,00 €	ETAT Fonds Vert	49 500,00 €	79,71%
<b>Sous-total :</b>	<b>62 101,00 €</b>	<b>Sous-total :</b>	<b>49 500,00 €</b>	<b>79,71%</b>
Recettes générées	0,00 €	Fonds propres	12 601,00 €	20,29%
<b>TOTAUX</b>	<b>62 101,00 €</b>		<b>62 101,00 €</b>	<b>100,00%</b>

.../...

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 033-213302482-20230327-DELIB\_2023\_20-DE



.../...

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le code général des collectivités territoriales**

**Considérant l'exposé qui vient de lui être fait;**

**Après en avoir délibéré :**

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention Fond Vert concernant la création d'une voie pompier, l'installation d'une citerne de 120 m<sup>3</sup> d'eau et le reprofilage des trous d'eau ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## ADOPTÉ

Votants : 19

Abstentions : 0

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme*

**Le Maire  
Aurélie TEIXEIRA**

